Image not found or type unknown

Service internet payant impossible à changer

Par **Souza Philippe**, le **12/10/2016** à **17:11**

Bonjour,
Je suis gérant d'une auto école et nous sommes obligés de travailler avec un service internet nommé Printel, celui ci est une plate forme sur laquelle les préfectures envoient les convocations aux examens de conduite à chaque auto école qui peut en se connectant à un compte personnel les récupérer. Evidemment ce service est payant et à période définie, nous sommes obligé de renouveler notre abonnement ce que nous venons de faire.
Cependant leur site de renouvèlement est tellement mal expliqué que la secrétaire a cliqué par mégarde sur une formule qui ne convient pas car très cher et proposant des services qui ne nous intéressent pas. De plus le paiement et réclamé par chèque alors que nous réglons toujours par carte bleue. Nous avons donc aussitôt envoyé un mail à leur service réclamation pour changer le forfait. Printel vient de me téléphoner, je leur explique l'erreur qui a été commise et leur demande d'annuler le changement, là ils me répondent que comme indiqué sur les conditions de vente toutes commandes est ferme et définitive.
J'aimerais savoir si nous n'avons aucune possibilité juridique de faire annuler ce service, si il existe une protection en cas d'erreur de commande et si leurs conditions de vente sont autorisées.
Par avance merci.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés